



GAZETTE N°21



Chères Varennaises, chers Varennais,

Nous voici en 2019, les conseillers municipaux, les employés de la commune me rejoignent pour vous souhaiter une bonne année ainsi qu'à votre famille, joie, bonheur et santé.

Malou Denis, Maire de Varennes sur Amance.

- Onf, l'état d'assiette de 2019 : 2 types d'exploitation
Coupes réglées : parcelles : 21, 23, 24, 25, 11-1, 11-2
Coupes non réglées : parcelle : 19
- Rapport de la CLECT 2018 : ce rapport ne convient pas tel qu'elle est présentée.
Le conseil municipal se prononce 7 voix contre et 2 abstentions.

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 OCTOBRE 2018 :

- Avenant pour le lot N°3, menuiserie Petit : - 960,00€ moins value
- Ecole de Varennes : il est proposé de choisir un nom pour les 2 écoles, primaire et maternelle : MARTHE DUSSY. (voir le texte joint retraçant le parcours de cette institutrice)
- Arbre de Noël : la convention proposée aux communes du regroupement scolaire arrivant à son terme, il est demandé à ces communes de la reconduire afin de maintenir cette fête que les enfants attendent impatiemment.
- Recensement de la population : Mme Aurélie RUSTAUD est désignée et effectuera le recensement et passera chez vous déposer les documents et pourra vous aider à les remplir.
- Septembre 2018, nous avons renouvelé la journée pour rendre hommage à M. Arland. Le parcours littéraire attire beaucoup de randonneurs et visiteurs du printemps à l'automne. Le budget prévu est respecté et a permis d'inviter 2 intervenants passionnés par l'œuvre de M. Arland.
- Reprise d'une concession au cimetière, K7. les démarches utiles sont engagées.
- SDED : demande d'adhésion de la communauté de communes du bassin de Joinville, Transfère de la compétence « installation et exploitation de bornes de recharge pour véhicules électriques ». Le conseil municipal se prononce favorablement sur ces 2 sujets.
- Des communes voisines nous ont sollicités pour venir s'approvisionner en eau. Le conseil municipal a décidé de facturer à ces communes le M3 au prix d'achat.

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 NOVEMBRE 2018

Décision budgétaire modificative. Réajustement et transfère en investissement suivant les besoins aux différents comptes.

- Indemnités du receveur municipal : M. Lasserteux Christophe. En raison de l'apport de renseignements de M. Lasserteux tout au long de l'année, il est reconnu que les indemnités prévues par la loi sont justifiées.
- Transfert de la compétence assainissement à la communauté de communes des savoir faire. Ce transfert est approuvé à l'unanimité.
- Avenant N°3 de l'entreprise Castellani : le conseil municipal approuve cet avenant à l'unanimité.
- Parcelle ZD86 sur le territoire de Champigny sous Varennes est exploitée par cette commune et donc nous proposons de régulariser la situation. La commune de Varennes assumant les charges, il est souhaité de vendre la parcelle à Champigny. Nous sollicitons la DGFIP pour fixer la valeur financière de cette parcelle.

- Parcelle AC131 à Varennes est demandée par le locataire en vue de son acquisition. Il est décidé de solliciter la DGFIP pour obtenir une valeur financière. Une décision sera prise ultérieurement après l'avoir soumis au conseil municipal.
 - Arbre de la laïcité : le 14 décembre, date choisit par le DDEN pour la plantation de cet arbre et nous profiterons pour effectuer l'inauguration et de dénommer les 2 écoles « Marthe DUSSY »
- Baux communaux :
Renouvellement des différents baux : Messieurs Lamiral J-P, Ribeiro M. et association Natur'ailes, Mme Mauron S.
- Questions diverses :
La communauté de communes propose de restituer la compétence de l'entretien des villages en attribuant l'équivalent financier de la valeur actuellement utilisée pour les services rendus.

DATES A RETENIR :

Commune de Varennes sur Amance :

6 janvier 2019 à 17h : galettes des rois - salle M. Arland offertes par les associations : Natur'ailes, Amicale des sapeurs-pompiers, Amicale St Gengoulf et la commune de Varennes sur Amance.

Association Natur'Ailes :

01/02/2019 : Assemblée générale à 18h30

Ecole de Varennes sur Amance :

09/03/2019 : salle M. Arland Carnaval, repas

Amicale St Gengoulf :

13/01/2019 : salle M. Arland. Belotte 08/03/2019 : salle M. Arland. Tinta'mars

Associations des fléchettes:

23/02/2019 : salle M. Arland Repas

Association Bacchanal :

15/02/2019 : salle M. Arland repas concert

RECHERCHE TERRAINS A LOUER :

Mme Sandra Mauron cherche des terrains à louer pour la culture d'asperges. La contacter au 06 20 66 61 14.

DIMANCHE 26 MAI : ELECTION EUROPEENNE

Marthe Dussy

En 1904 les lois scolaires changent, curieusement la municipalité de Varennes propose aux religieuses installées à la Thébaïde des se défroquer et de rester. Elles refusent cette curieuse proposition.

Elles sont remplacées par Marthe Dussy (1878-1960), fille d'un charron local. La nouvelle institutrice

s'installe au premier étage de la nouvelle école des filles.

Elle pose une affiche à la porte qui précise que désormais l'école sera publique, laïque et républicaine.

Melle Dussy était une femme de tête, petite, mince, le visage volontaire, le regard incisif. Jeune fille, elle exprime très tôt sa volonté d'être institutrice . Admise première au concours, elle accomplit ses études de formation à l'école normale de Chaumont.

Elle y est entrée comme on rentre en religion. Libre penseuse, elle pratiquait une morale laïque rigoureuse, croyait à l'effort personnel et à l'exigence d'une ascèse qui permettait d'acquérir le savoir, nécessaire au progrès de l'humanité. Son maître à penser fut et demeura toute sa vie Louise Michel.

Elle avait fait partie de ces « Hussards Noirs de la République » chers à Péguy... mais hussard en jupons sortie du peuple, avec une mission qui consistait à instruire la population Française et de rendre cette instruction obligatoire, gratuite et laïque pour tous les garçons et les filles de France, dans un cadre républicain et civique afin de faire disparaître les inégalités d'éducation comme l'avait déclaré Jules Ferry en 1870.

Que du respect pour ce type de femmes, intègre et désintéressée, dans les superbes lignes écrites par un jeune instituteur venu dans les années 1950 remplacer Monsieur Marcel Thimel, instituteur en place, qui avait perdu le contrôle de sa classe suite à une terrible maladie qui bientôt l'emporta dans la tombe. Jusqu'au bout Marthe Dussy soutiendra moralement et physiquement l'instituteur en difficulté avec ses élèves.

Ils reposent tous deux pratiquement côte à côte à gauche en entrant dans notre cimetière.

L'arbre de la laïcité, planté par les élèves de notre école, le Ginkgo Biloba aurait survécu à la bombe d'Hiroshima.

Originaire d'Asie, il fait partie de la famille des Ginkgoacées, la plus ancienne famille d'arbres connue, apparue il y a 270 millions d'années, avant l'apparition des dinosaures.

Botaniquement il est apparenté aux conifères.

L'épithète spécifique *biloba* fait référence à la forme caractéristique des feuilles, fendues en deux lobes.

Le botaniste français Pétigny a acheté en 1788, 5 plants de ginkgo à un botaniste anglais pour la somme considérable de 25 guinées, soit 40 écus chaque pied. D'où son nom « d'arbre aux quarante écus. »

Son deuxième nom « d'arbre aux mille écus » s'explique par l'aspect de ses feuilles qui deviennent jaunes dorées en automne formant un tapis d'or à ses pieds.

Son allure est très caractéristique et spectaculaire.

Le ginkgo Biloba atteint une hauteur de 25 à 35 mètres. Sa croissance est assez lente Sa silhouette est ovoïde ou conique, irrégulière, à branches élancées assez peu ramifiées

Son feuillage est caduc. Atypiques, ses feuilles sont en forme d'éventail, plus ou moins échancrées, vert foncé dessus, plus clair dessous et jaune d'or en automne.

Sur les arbres mâles, des petits chatons jaunâtres discrets apparaissent au printemps. Uniquement sur les arbres femelles on trouve de petites « prunes » jaunes extrêmement malodorantes qui font préférer les arbres mâles.

L'écorce est grise, avec de larges fissures en réseau.

Régine Gross



Claude - Pierre Dubois, dit *Dubois l'Officier* (1777-1836)



Le lundi 24 février 1777 naquit à Varennes sur Amance Claude- Pierre Dubois, fils de Pierre Dubois maître maçon et de Marguerite Millot. Sa marraine fut Nicole Lacour, son parrain Pierre Maire.

Le 20 Août 1819, après ses campagnes dans la Grande Armée, il épousa, à 42 ans, Anne Klein vigneronne originaire de Varennes née le 29 Vendémiaire, fille de Mathias Klein vigneron né le 21 février 1760 et de Rose Poupon née le 22 juin 1770. Tous deux de Varennes

Claude-Pierre et Anne eurent deux enfants : François né en 1822 et Marguerite en 1824.

Claude-Pierre Dubois mourut le 8 Mars 1836, à 59 ans. Enterré au cimetière de Varennes avant la translation, il ne reste rien de sa tombe. Sa femme, Anne, lui survécut près de quarante ans et mourut à 78 ans en 1875.

En Mars 1845 leur fille Marguerite épousa à 21 ans François Chaussin. Ils eurent un fils, Joseph né en 1854, qui mourut en 1856 à l'âge de 2 ans. Marguerite décéda l'année précédente à 31 ans.

Après la victoire de Valmy, en 1792, les armées Françaises avaient pris l'offensive et conquis la Belgique et la rive gauche du Rhin. Cette expansion provoqua la coalition de l'Angleterre, la Prusse, l'Espagne, le Portugal et les Etats de l'Empire Allemand.

Pendant l'année 1793, l'armée Française subit des revers. Le 25 Août 93 est décrétée la levée en masse des hommes de 18 à 25 ans. Claude- Pierre Dubois s'inscrit comme soldat dans l'artillerie, avant d'avoir atteint l'âge minimal de 17 ans.

Le moral des troupes est excellent malgré un équipement sommaire. Elles font preuve d'un réel esprit Républicain, aussi renouent-elles avec la victoire et la paix est signée en Avril, Mai et Juillet 1795.

Le 19 Juillet 1798 Claude-Pierre Dubois est renvoyé dans ses foyers puis réincorporé au 57^{ème} Régiment d'infanterie de ligne le 19 Juin 1799.

Il fait les campagnes dans les armées de la République puis dans celles de l'Empire. Caporal en 1802, sergent puis sous-lieutenant en 1812, il est fait chevalier de la légion d'honneur l'année de Eylau et de Friedland, le 1^{er} Octobre 1807.

Il est blessé d'un coup de fusil à la cuisse gauche en Russie à la bataille de Smolensk le 7 Septembre 1812 et fait prisonnier le 9 Décembre 1812 au passage de la Bérézina. Il lui faudra quatre années pour rentrer au pays à pied. A 39 ans, il rentre en France le 15 Février 1816, après 21 ans de service dont 17 de campagne.

Bien des événements se sont déroulés pendant son absence. Napoléon est à Sainte Hélène et Louis XVIII règne sur la France. Il se présente aux autorités militaires le 1^{er} Mars 1816 et fait l'objet d'une enquête sur son attitude pendant les Cent jours. Il répond que pendant cette période il était prisonnier de guerre. Suite à sa blessure à la jambe, reçue en Russie, il passe une visite et une contre- visite le 17 Mai de la même année. Il est déclaré inapte au service mais on lui octroie une récompense militaire vraisemblablement une demi-solde. ?

Il est mis à la retraite et autorisé à se fixer à Varennes sur Amance. La confirmation de sa mise à la retraite paraît dans l'ordre du jour de la Division le 19 Décembre 1816.

Sources : Documents fournis par la famille Dubois.

